



Fédération Française des Associations de sauvegarde des Moulins

ffam@moulinsdefrance.org - www.moulinsdefrance.org
c/o Annie Bouchard Route d'Avenay Cidex 22 - 14210 EVRECY

Mesdames, Messieurs les futurs élus : Qu'allez-vous faire de nos impôts ?

LE MOULIN RECOIT ET TRANSMET L'EAU QU'ON VEUT BIEN LUI DONNER

Une directive Européenne demande à chaque pays d'agir pour améliorer la qualité de son eau.

L'eau des moulins, première ressource naturelle utilisée par l'homme, d'une part réserve alimentaire confirmée par la présence de maints poissons y compris migrateurs, d'autre part force motrice pluriséculaire, a subi ces cinquante dernières années une dégradation progressive de la présence de la population aquatique, au motif de nouvelles pollutions d'origines diverses (agricoles, industrielles, pharmaceutiques, urbaines et des particuliers) ayant modifié fortement le milieu aquatique.

Certes, les nouvelles techniques agricoles accélèrent l'accumulation de sédiments, et quelques propriétaires quant à eux ont pu, par le passé, oublier les gestes des meuniers facilitant leur circulation. Toutefois, tous les propriétaires de moulins sont au quotidien des acteurs de la qualité de l'environnement en récupérant au droit de leur seuil tout ce qui « tombe » dans la rivière naturellement (arbres, branches, animaux morts, etc), mais aussi le fruit des gestes inconsidérés de certains oublieux du respect de la nature (bouteilles de tous genres, sacs plastiques, objets divers et variés). Soit des milliers de tonnes de détritiques extraits chaque année de nos rivières, triés puis évacués par les riverains. Nos associations mettent tout en œuvre pour que les usiniers soient informés de leurs obligations, notamment manœuvrer régulièrement leurs vannages (ou les faire manœuvrer en cas d'absence).

Une question majeure reste néanmoins posée, au-delà de cette pollution visible gérée au quotidien, quid des sédiments chargés de polluants ? Faut-il les évacuer en les « chassant » en aval dilués dans les eaux de nos voisins et autres utilisateurs de l'eau (pêcheurs, baigneurs) ? Faut-il prendre le risque de les retrouver accumulés dans nos estuaires et ainsi participer à une extinction inéluctable de toute vie aquatique ?

Il est évident que l'amélioration de la qualité chimique de l'eau de nos rivières verrait le retour rapide de la faune aquatique telle qu'elle était il y a encore quelques décennies, et nous attendons avec impatience des mesures concrètes qui auront pour objet une réelle amélioration de la qualité de l'eau.

Or l'Etat français a décidé que la circulation des sédiments et des poissons (ce qu'il en reste) sont les mesures qui vont permettre d'améliorer la qualité de ses eaux.

On nous contraints, pour les poissons migrateurs de notre génération, qui semblent être plus fainéants que leurs aïeux, d'installer des « passes à poissons » à très grands frais (de 30 000 à ...300 000 €) sur des seuils qui existent depuis des siècles et dont les poissons s'accommodaient très bien : leur présence nombreuse, il y a encore peu, est attestée par nos anciens pêcheurs !!!

Une telle erreur d'analyse ne peut être que délibérée. Nous rejoignons certains hauts responsables de l'Etat qui évoquent l'influence des lobbies dont les énormes moyens financiers participent à la manipulation de l'opinion publique : à qui profite la mise en cause infondée des seuils des moulins ? A ceux qui trouvent plus profitable de rejeter directement dans la nature tout ou partie de leurs effluents que de les traiter... Nous proposons donc que les montants importants consacrés à des enquêtes dénuées de pragmatisme sur les cours d'eau soient majoritairement réorientées d'une part vers le contrôle et le traitement des effluents industriels, agricoles et urbains, d'autre part vers des études d'impact globales relatives au risque qu'engendrerait l'abaissement à grande échelle des cours d'eau.

Dans notre département, sous le couvert d'une conception dite « écologique », le budget affecté, issu de taxes et de prélèvements sur nos impôts, ne réglera en rien le problème de l'eau : ne devrait-il pas être utilisé pour tenter de résoudre le vrai problème qui est la pollution ? Des solutions existent et nous sommes prêts à en discuter avec vous. Nous ne pouvons accepter d'assumer le coût de l'incurie de nos technocrates qui ont perdu la notion élémentaire de ce qui est « le bon sens ».

Respectez-nous en dépensant notre argent à bon escient !



Fédération Française des Associations de sauvegarde des Moulins

ffam@moulinsdefrance.org - www.moulinsdefrance.org
c/o Annie Bouchard Route d'Avenay Cidex 22 - 14210 EVRECY

La préservation de ce patrimoine, 3^e patrimoine de France, est d'intérêt général !

- **Qui sommes-nous ?**

Sous le vocable Fédération Française des Associations de sauvegarde des Moulins - FFAM, association de sauvegarde du patrimoine créée en 1997.

Nous regroupons en ce début 2012, cent Associations sur tout le territoire.

Au sein de ces associations, 10 000 adhérents partagent nos inquiétudes.

Notre site www.moulinsdefrance.org vous en donnera le détail.

- **Quelles sont nos inquiétudes ?**

L'existence de nos moulins est directement menacée par la circulaire Borloo du 25 janvier 2010, dite de « *Mise en œuvre par l'État et ses établissements publics d'un plan d'action pour la restauration de la continuité écologique des cours d'eau* ».

Nous avons introduit un recours auprès du Conseil d'État contre cette circulaire.

- **Utilité économique immédiate des seuils de nos moulins hydrauliques :**

Maintiennent la vie dans les biefs quand l'étiage des rivières la fragilise.

Effet retardateur sur la diffusion des pollutions.

Participent au maintien des nappes phréatiques, à la pérennité des zones humides.

Amortissent les crues.

Contribuent pleinement à la vie économique de proximité, via l'animation touristique, culturelle de la ruralité et actions pédagogiques pour les scolaires.

S'inscrivent dans une ponctuation paysagère historique.

- **Potentiel pour demain**

Aujourd'hui les moulins de France, petits producteurs d'électricité propre et renouvelable représentent l'équivalent d'une tranche nucléaire.

Demain, grâce à une technologie française performante, nous pouvons représenter l'équivalent de deux tranches... si nous ne sommes pas détruits d'ici là !

Si nous sommes détruits, si nous subissons les mêmes folies que celles du remembrement d'il y a plus de trente ans... notre potentiel aura disparu et nous ne pourrions pas offrir à la France notre contribution, notre savoir-faire, notre vigilance auprès de nos cours d'eau...

Si nous sommes détruits, la pollution de l'eau continuera à exister, sans que rien ne se soit amélioré, bien au contraire !

L'état du milieu aquatique aura été définitivement aggravé. L'effet chasse d'eau a un résultat inéluctable : tuer toute vie dans les estuaires, les mers, les océans...

- **Notre attente**

C'est sur la base de ces constatations et de notre volonté de contribuer à votre réflexion sur la préservation du patrimoine de votre circonscription et du potentiel que les moulins représentent que nous nous adressons à vous.

Nous militons pour que notre contribution au développement durable, au futur proche des énergies renouvelables puisse constituer un enrichissement des réflexions du nouveau gouvernement et du Parlement.

Les meuniers représentent plus de 10 000 familles au sein de plus d'une centaine d'associations, et de très nombreux sympathisants y compris riverains et pêcheurs.

Nous sommes résolus à défendre ce patrimoine d'intérêt général, témoin de notre histoire collective et porteur de ressources renouvelables pour le futur de notre pays.

Les meuniers d'aujourd'hui sont résolus à voter dans l'intérêt de la sauvegarde des moulins :

Quel engagement prenez-vous à l'égard de ces acteurs et partenaires à la fois Écologiques, Énergétiques, Économiques, Touristiques et Pédagogiques dont la survie est déjà fortement compromise...

NOUS Y SERONS TRÈS ATTENTIFS